



FEHAP
- 9 OCT. 2009
DIRECTION GENERALE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat
Ministère du travail, des relations sociales, de la Famille, de la solidarité et de la ville

Direction générale de l'action sociale
Le directeur général

Paris, le **5 OCT 2009**

Monsieur le Président,

Vous avez participé à la concertation sur le projet de mise en œuvre des tarifs plafonds applicables en 2009 aux établissements et services d'aide par le travail, qui vous a été présenté lors de notre réunion du 23 avril dernier.

Je tiens à vous informer en conséquence de la signature le 28 septembre dernier de l'arrêté fixant les tarifs plafonds des ESAT pour l'exercice 2009, publié au Journal Officiel du 3 octobre.

Conformément à nos échanges, ce texte organise une modulation du tarif plafond de référence pour tenir compte des coûts particuliers associés à l'accueil de publics spécifiques. J'attire notamment votre attention sur la prise en compte dans ce texte, en réponse à votre demande, du surcoût lié à la prise en charge d'infirmes moteurs cérébraux (IMC).

Comme je m'y étais engagé, la mise en œuvre des tarifs plafonds n'impactera que les ESAT dont les coûts sont très supérieurs à la moyenne des établissements accueillant des publics comparables, soit environ 10% d'entre eux. Ces établissements ne verront pas de baisse de leurs moyens : leurs dotations 2009 seront reconduites à l'identique de l'année précédente.

Je vous confirme également que les établissements ayant conclu un CPOM ne seront pas concernés dès lors que le niveau d'évolution de leur dotation est déterminé par ce contrat.

Je vous informe par ailleurs de la parution de l'arrêté de fixation des enveloppes limitatives régionales de fonctionnement des ESAT au Journal Officiel du 30 septembre 2009.

J'ai demandé en conséquence aux services déconcentrés de lancer sans délai la campagne de tarification des ESAT, jusqu'alors retardée. Ce calendrier très contraint reste compatible avec les perspectives de fin de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bonne nuit

Le Directeur Général de l'Action Sociale

Fabrice HEYRIES